

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 1er juin 2023

N° 2023/044 - COMPTE DE GESTION 2022

Le 1 juin 2023 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 26, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 26 mai 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Sophie LE MONNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, Mme Orianne LOUAIL, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Didier TREMOUREUX, pouvoir à Mme Anne-Marie VIALATOUX
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH
Mme Véronique GLOVER, pouvoir à M. Didier STHOREZ
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à Mme Valérie MICHEL
Mme Annie BOUDEVILLAIN, pouvoir à M. Emmanuel PUPPO
Mme Marie-Christine DIRRINGER, pouvoir à Mme Orianne LOUAIL
M. Jean-Luc DOUBLET, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ...:	33
Membres en exercice	33
Membres présents	26
Membres excusés et représentés	7
Membre absent non représenté	0

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 7.1
Numéro : 094-219400199-20230601- lmc111287-DE-1-1
Date réception : 7 juin 2023

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

VU l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

VU la délibération n°2022/034 du 29 mars 2022 relative à l'approbation du Budget Primitif 2022,

VU la délibération n°2022/064 du 12 juillet 2022 relative à l'approbation du budget supplémentaire 2022,

VU la délibération n°2022/079 du 17 novembre 2022 relative à l'approbation de la décision modificative n°1 pour l'année 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après examen et délibéré,
À L'UNANIMITÉ,
33 VOIX POUR

ARTICLE 1 : Arrête le Compte de Gestion dressé par le Comptable public pour l'exercice budgétaire 2022.

ARTICLE 2 : Constate qu'il concorde en tous points avec le résultat du Compte Administratif 2022 au regard du tableau suivant :

	Affectation 2021	CA 2022	Clôture 2022
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		29 547 422,48 €	
Recettes		36 382 311,59 €	
Résultat	2 993 018,00 €	6 834 889,11 €	9 827 907,11 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		14 636 142,28 €	
Recettes		19 691 784,09 €	
Résultat	5 218 914,08 €	5 055 641,81 €	10 274 555,89 €
TOTAL	8 211 932,08 €	11 890 530,92 €	20 102 463,00 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture le 7 juin 2023
et de l'affichage le 7 juin 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.